Département du Var
Arrondissement de Draguignan

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_040-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2017_040

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Programmation 2016 - Financement Etat

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Raymond BORIO, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Florence LEROUX, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Daniel MARIA pouvoir à Raymond GRAS, Fabien MATRAS pouvoir à Alain PARLANTI, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard STRAMBIO, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Sylvain SENES, Grégory LOEW pouvoir à Frédéric MARCEL, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Gilbert BOUZEREAU, Bernard CHARDES, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Thierry PESCE, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_040-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise est délégataire de la gestion de l'aide à la pierre de l'État concernant la construction de logements locatifs sociaux depuis le 1er janvier 2011.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Dracénoise gère les enveloppes financières allouées par l'État ainsi que les agréments correspondant.

A la suite de la réunion du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en date du 17 novembre 2016, le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur a réparti entre les territoires l'enveloppe consacrée au financement du logement social en assignant à chaque territoire des objectifs quantitatifs et qualitatifs de production, soit :

	Objectifs actualisés du CRHH le 17/11/2016	Réalisé	%
PLAI	196	185	94,00%
PLUS	407	377	92,60%
PLS	105	21	20,00%
TOTAL	708	583	82,30%

Au regard de ces objectifs, ce sont 1 972 952 € qui ont été engagés par la Communauté d'Agglomération Dracénoise, délégataire, au titre de la réalisation de logements sociaux en offre nouvelle, au delà de l'enveloppe initialement mise à disposition, compte tenu du pourcentage de réalisation des objectifs initiaux, actualisés en cours d'année.

Conformément aux dispositions prévues par la convention de délégation de la gestion des aides publiques à la pierre de l'État en vigueur, les décisions d'agrément et de financement des opérations de constructions de logements locatifs sociaux doivent faire l'objet d'un vote par le Conseil d'Agglomération afin d'autoriser Monsieur le Président à attribuer et notifier lesdites décisions.

La programmation 2016 se décline comme suit :

Opérations	**MOA**	**Logements produits**				**Financement État**
		PLUS	**PLAI**	**PLS**	**Total**	
Réhabilitation de l'ancienne Trésorerie - Draguignan	SAIEM	5			5	17 920,00 €
Réhabilitation de l'ancien bâtiment du CNED - Draguignan	SAIEM	14	6		20	68 920,00 €
Parfums de Provence - Draguignan	Grand Delta Habitat	18	8		26	87 600,00 €
Patio en ville - Draguignan	Grand Delta Habitat	11	5		16	53 600,00 €
Résidence d'Or et d'Ocre - Draguignan	Grand Delta Habitat	11	4		15	45 640,00 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_040-DE

Opérations	MOA	Logements produits				Financement État
		PLUS	PLAI	PLS	Total	
Eco Hameau Erymanthe – Pension de Famille Draguignan	Habitat et Humanisme		22		22	215 600,00 €
Eco Hameau Erymanthe – Logements Famille Draguignan	Habitat et Humanisme	11	6		17	58 800,00 €
Les Rives d'Argens - Vidauban	Grand Delta Habitat	20	8		28	89 440,00 €
Les Rives d'Argens - Vidauban	Var Habitat	52	23		75	241 960,00 €
La Condamine	Phocéenne d'Habitations	30	13		43	138 440,00 €
Ancienne Cave Coopérative – Les Arcs	Logis Familial Varois	49	21		70	231 557,00 €
Les Jardins 2 - Lorgues	Logis Familial Varois	18	7	9	34	315 000,00 €
L'Aire du Chemin – Trans en Provence	Logis Familial Varois	21	9		30	99 240,00 €
Montée de l'Ermittage	Var Habitat	15	6		21	59 120,00 €
Impasse du Parterre	Logis Familial Varois	19	9		28	101 080,00 €
Gaou Galin - Flayosc	Var Habitat	10	5		15	45 640,00 €
La Grande Vigne - Flayosc	ProlétAzur	15	6		21	58 800,00 €
Entrée de Ville - Flayosc	Var Habitat	27	11		38	125 280,00 €
Vaugreniers 3 – Le Muy	Var Habitat	6	2		8	19 600,00 €
1, Allée Victor Hugo	SAIEM	3			3	1 840,00 €
Résidence Seniors Les Mille Soleils – Le Muy	SEM CODA			12	12	0,00 €
Montée de l'Olivier - Salernes	ProlétAzur	25	11		36	124 355,00 €
TOTAL :		380	182	21	583	1 972 952,00 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_040-DE

Vu la délibération C 2010-130 en date du 16 décembre 2010 portant adoption de la convention de délégation de la gestion des aides publiques à la pierre,

Vu la programmation 2016 sus-présentée,

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 9 février 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à attribuer et notifier la décision de financement relative à la programmation 2016 dans la cadre de la gestion déléguée des crédits de l'État au titre de la construction de logements locatifs sociaux,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ces sommes seront imputées sur les crédits inscrits à l'exercice en cours, chapitre 204, compte 204-18- 2, 204-17-12 et 204-22 fonction 720.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 02 mars 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN

Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.